



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

MP.EIA/1998/8
1er avril 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière
Première réunion
(Oslo, 18-20 mai 1998)
(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

PROJET DE DECISION DEVANT ETRE ADOPTE A LA PREMIERE REUNION DES PARTIES

Communication des délégations norvégienne et polonaise

DECISION I/8

**DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES POUR LA PERIODE
ALLANT JUSQU'A LA DEUXIEME REUNION DES PARTIES**

La Réunion,

Rappelant la décision relative à l'adoption du plan de travail concernant les activités entreprises au titre de la Convention durant la période qui va jusqu'à sa deuxième réunion,

Rappelant également l'adoption de la décision relative aux mesures qui visent à appuyer la participation d'experts des pays en transition, figurant dans le document MP.EIA/1998/7,

Rappelant en outre l'article 13 de la Convention stipulant que le Secrétaire exécutif de la CEE exerce les fonctions de secrétariat,

Convaincue que l'application de la Convention suppose, pour être menée à bien, la mise à disposition de ressources administratives et financières suffisantes pour appuyer et poursuivre les initiatives nécessaires à la réalisation de ses buts,

1. Décide que les Parties contribuent librement au budget de la Convention;

2. Approuve le budget de la Convention pour la période allant jusqu'à la deuxième réunion des Parties tel qu'il figure en annexe à la présente décision;

3. Engage les Parties et les non-Parties à faire en sorte que les ressources nécessaires à la réalisation du programme d'activités convenues soient fournies;

4. Invite le Secrétaire exécutif à continuer à fournir des services de secrétariat, renforcés au moyen de ressources extrabudgétaires supplémentaires, pour les tâches prévues dans le plan de travail, comme indiqué dans le document MP.EIA/1998/6;

5. Prie le Bureau d'établir, avec le concours du secrétariat, un budget qui sera soumis aux Parties à leur deuxième réunion pour qu'elles l'adoptent par consensus;

6. Demande aux Parties de verser leurs contributions le plus tôt possible.

Annexe

BUDGET DE LA CONVENTION ET DE SON SECRETARIAT
POUR LA PERIODE 1998-2000 1/

Base de données <u>2/</u>	Budget total (1998-2000) US\$	Budget annuel estimé		
		1998	1999	2000
Matériel/logiciel	800	800		
Ressources en personnel, dépenses annuelles (US\$ 18 000)	36 000	9 000	18 000	9 000
Evaluation <u>3/</u>	10 000	2 500	2 500	5 000
Réunions (2) de l'organe subsidiaire				
Réunion de 1999 (appui aux pays en transition)	42 000		42 000	
Réunion de l'an 2000 (appui aux pays en transition)	42 000			42 000
Deuxième réunion des Parties 2000 <u>4/</u>				
Appui aux pays en transition	42 000			42 000
Réunions (4) du Bureau	8 000	2 000	4 000	2 000
Secrétariat <u>5/</u>				
Frais de voyage	20 000	5 000	10 000	5 000
Documentation de promotion	10 000	2 500	5 000	2 500
Consultants	15 000	3 000	8 000	4 000
Matériel de bureau	10 000	2 500	5 000	2 500
Appui administratif 13 %	7 150	1 690	3 640	1 820
TOTAL	242 950	28 990	98 140	115 820

Notes

1/ Les prévisions de dépenses doivent être comprises comme des dépenses pour la Convention (et non pas comme des dépenses effectives). Les coûts des différentes activités prises en charge par les pays chefs de file ou le secrétariat n'apparaissent donc pas dans ce tableau. Des précisions sur les ressources figurent dans le document MP.EIA/1998/6.

S'agissant des questions en suspens, examinées à la réunion préparatoire de janvier 1998, relatives en particulier au financement de la participation des pays en transition, la prise en charge de cette participation a ultérieurement été confirmée pour ce qui est des activités pilotées par les Pays-Bas (accords bilatéraux et multilatéraux), la Finlande, la Suède et la Commission européenne (application pratique de la Convention), le Royaume-Uni (procédure en cas de non-conformité) (à confirmer) et la Bulgarie et la Norvège (atelier sous-régional pilote). La Fédération de Russie et l'Italie ont confirmé à la réunion de janvier 1998 qu'elles prendraient à leur charge toutes les dépenses associées à l'atelier sur la participation du public dans un contexte transfrontière, de même que le secrétariat pour ce qui est des activités concernant l'appui aux pays en transition en matière de coordination et de partenariat.

La période budgétaire est celle qui court entre la première et la deuxième réunion des Parties, soit les deux années et demie allant de mai 1998 à l'automne 2000. Les chiffres ci-dessus sont des estimations annuelles (en règle générale, 25 % en 1998, 50 % en 1999 et 25 % en l'an 2000).

2/ Il est entendu que la Finlande et la Suisse prendront à leur charge les dépenses liées à l'élément "gestion du réseau" de la base de données (à confirmer).

3/ Il n'a pas encore été décidé à ce stade quel pays chef de file accomplirait cette tâche et en assumerait les coûts.

4/ Il est entendu que les autres dépenses liées à l'organisation de la deuxième réunion des Parties seront prises en charge par le pays d'accueil qui peut également envisager d'assumer les frais de participation des délégations des pays en transition.

5/ Les délégations norvégienne et polonaise considèrent que (un) des gouvernements devront assurer un concours en nature en détachant des spécialistes auprès du secrétariat.
